CONTRAT DE FORMATION 2024
À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR
---

entre : l' établissement de formation : BATEAU ECOLE POTREL
21 RUE DU PORT 50400 GRANVILLE tel :06.25.08.44.52

Numéro d' agréement : 050 005 délivré le 15/01/2008 par la Préfecture de la Manche
Numéro de SIRET : 447 600 974 00011
Police d' assurance : AXA : n°: 615 751 7104
Représenté par Jean Marie Potrel, agissant en qualité d' exploitant et de formateur.

et le candidat:

NOM: Prénom:
Adresse :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Profession :
Tel Mobile (souhaitable):
e.mail (indispensable) :
Représentant légal du candidat (si mineur):

Objet du contrat :
Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
OPTION COTIÈRE
Date du stage : du au avec examen le

Le tarif du stage de formation est de : **289€** (hors timbre fiscal et droits d' examen).

Le tarif forfaitaire comprend:
- la formation théorique : 10 heures en salle, dont 1.30h de pratique en salle ,
- la formation pratique : 4 heures base deux personnes dont 2 heures de pilotage individuel,
- les cours supplémentaires théoriques qui s' avéreraient nécéssaires,
- le "Livret du Candidat" d' évaluation pratique,
- les frais de dossier et la présentation à l' examen du Code.
  Les dates et lieu d' examen sont à convenir avec le bateau-école. Ils se déroulent normalement le lundi à Granville.
  L' inscription à l' examen n' est possible que lorsque le dossier est complet et validé par l' Administration.

Durée / suspension du contrat :
le présent contrat est conclu pour une durée de 3 mois à compter de la date de la signature.
Passé cette date, le contrat devra être renégocié.

Résiliation :
Le contrat peut être résilié par le candidat à tout moment et par l' établissement en cas de comportement mettant en danger lui même, le bateau ou l' équipage et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Séances de cours annulées :
Les séances prévues non décommandées par le candidat 48 heures à l' avance ne seront pas reportées et ne donneront lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure dûment justifié.
Toute séance pratique annulée par le formateur pour cause météo sera reportée .

Fait à: le en double exemplaire

Signature du candidat (précédé de la mention lu et approuvé) Signature du représentant légal du mineur Pour l' établissement.